

INTRODUCTION DE LA RENCONTRE PAR Monsieur LIENHART Président d'Acteurs et Citoyens à MARSEILLE

La ville de Marseille vient de prendre un arrêté pour « **Lutter contre les comportements agressifs sur la voie publique** » dit le texte je crois incluant les formes agressives de mendicité ? **Mais vous me corrigerez, Madame POZMENTIER.**

Venons au cœur du sujet :

« Peut-on briser le cycle : **Pauvreté---→sans abri---→mendicité ?**

Il ne s'agit pas de jeter à la vindicte publique le pauvre !

Nous sommes tous des pauvres de quelque chose ! Quel que soit notre situation, qui n'a jamais mendié à son niveau le regard de l'autre, car il s'agit avant tout de cela du regard des autres :

« Le regard terne, délavé et détrempe de cette vieille femme que tous méprisent, il rencontre mon regard et me fait baisser les yeux.

Le regard furtif, timide et apeuré du chômeur, sans cesse renvoyé de porte en porte et de bureau en bureau, Il rencontre mon regard et me fait baisser les yeux »

Que faisons-nous exactement pour les pauvres d'aujourd'hui ? Nous parlons, nous dissertons, nous discutons : agissons-nous ? Nous donnons aux quêtes mais ce don n'épuise-t-il pas notre générosité ? Nous caressons de grands projets d'avenir : la perfection totale des lendemains de révolution : mais sommes-nous présents au présent. Ce choix regarde chacun d'entre nous

Jetons un regard sur notre passé.

La pauvreté la mendicité les vagabonds ont toujours existés .Déjà dans les sociétés mésopotamiennes plusieurs siècles avant notre ère des actions de lutte contre la pauvreté existaient. Au Moyen Âge, c'est l'Eglise catholique qui prenait en charge les pauvres, et mendiants car le pauvre était associé à l'image d'un Christ souffrant.

A partir du XVIe siècle le pauvre est désormais comparé au fainéant menant une vie en dehors de toutes règles religieuses. Un fossé commence à se créer entre pauvreté matérielle et pauvreté spirituelle. A cette époque on affirmait, **que le pauvre est celui qui n'a pas de bien, le mendiant est celui qui n'a pas de travail et le vagabond est celui qui n'a pas de domicile.** Avec la famine et les épidémies, le mendiant, le vagabond est porteur de maladies voire un espion des envahisseurs.

Pour ces diverses raisons le pauvre devait être séparé de la société d'où la création des hôpitaux généraux pour les « enfermer ». Ces hôpitaux disparurent avec les humanistes des Lumières. Puis par la Loi de 1810 (arrivée du Code Napoléon) le vagabondage fut un délit réprimé, les mendiants et autres vagabonds furent à nouveau emprisonnés. Il faudra attendre le nouveau code pénal entré en vigueur en 1994, soit presque 200 ans après, avec le retour de l'Etat « providence », à la fois assureur et protecteur, pour que soit étendue l'aide sociale à ces catégories spécifiques et aussi pour que le vagabond et le mendiant, passent du droit pénal au droit social, Ils ne doivent plus être réprimés mais protégés ou réinsérés. Mais aujourd'hui cette misère à ciel ouvert, dérange, choque le peuple.

Aujourd'hui On chiffre à plus de 3 millions les pauvres voire 8 millions suivant les calculs et 100 000 SDF les Sans Domicile Fixe et « les marginaux de la misère » désignés par le terme de « routards ».

S'y ajoutent, avec l'Europe et la création de l'espace Schengen, les « voyageurs » à la recherche de meilleures conditions de vie, **Notre système social, très généreux, serait-il devenu le « trou noir » qui attire et aspire la misère du monde ?**

La France consacre plus 670 milliards d'Euros au social, (34% du PIB) et près de 2 milliards pour les seuls SDF soit plus de 1500 € par mois et par SDF, pour les étrangers en situation irrégulière 800 millions pour les soins gratuits, Je rappelle au passage que 20% des français ne se soigne plus (d'après les médias).

Voilà, un premier éclairage. **N'est-ce pas d'une alarme sociale ?**

PLUSIEURS FACTEURS S'INTERPENETRENT OU EN DECOULENT L'insécurité : La santé publique : l'emploi : le LOGEMENT

L'insécurité : prenons appui sur la décision courageuse de la ville qui souhaite, comme tout citoyen, un certain **ordre public**. Le trouble à la sécurité ou à la *tranquillité des personnes*, justifie la prise d'arrêtés de police municipaux. A *MARSEILLE* de « nombreuses plaintes » traduisent l'exaspération grandissante de la population liées aux troubles à l'ordre public, ils ne sont pas liés à la mendicité d'ailleurs. Mais effectivement il y a la mendicité organisée par des filières liée à l'immigration, il existe aussi des réseaux, des filières mafieuses notamment par l'incitation à la prise de stupéfiants, de boissons alcoolisées qui peuvent déboucher sur la mendicité agressive pour obtenir des fonds.

La santé publique : **un tiers des personnes sans logement souffre de «troubles psychiatriques sévères», et 40% chez les 18-25 ans.** Les troubles psychiatriques, comme l'anxiété ou la dépression, sont **quatre fois plus élevé** que dans la population générale, ils sont souvent liés à la difficulté de la vie sans logement. 13 % des SDF souffrent de troubles psychotiques, qui sont des troubles graves de la personnalité (du type schizophrénie par exemple)(*étude de 2009 d' Anne Laporte, directrice de l'Observatoire du Samu social*)

L'emploi :

Pour les SDF, le manque d'emploi et, ou, d'employabilité, et donc les chances de trouver un revenu par le travail sont réduites, la tentation est plus forte de faire appel au travail illégal ("au noir")**1, ou dissimulé**, à des sources de revenus illusoires (loteries, les paris) ou dangereuses (crime, drogue) ou encore dégradantes (la prostitution), SANS REVENUS les risques d'exploitation de la pauvreté par des groupes organisés sont plus importants, (mafieux ou religieux)

Le LOGEMENT

L'absence de revenus ou peu de revenus engendre une obligation à se, loger à bas prix

Pour les SDF il ne s'agit pas forcément du manque de logements adaptés puisqu'il y a des centres d'hébergement d'urgence, les nuitées d'hôtel, mais du manque de « **chez soi** ». On voit bien qu'être logé, avoir un logement va de pair avec le bien-être, et, être chez soi, cela signifie que l'absence de « chez soi » constitue déjà une cassure dans l'intégration de la société.

On voit bien que la question de la mendicité de la pauvreté tourne autour de la question sur le logement, sur la réinsertion, le rôle et l'efficacité des réseaux associatifs, et que la décision prise par la ville doit être un déclencheur, voire « un électrochoc » pour que, et en dehors de toutes positions dogmatiques :

- personne ne devrait dormir dans la rue;
- personne ne devrait rester dans un hébergement d'urgence lorsque la période d'urgence est dépassée
- personne ne devrait rester dans un hébergement de transition plus longtemps que nécessaire;
- personne ne devrait sortir d'une institution sans option de relogement;
- aucun jeune ne devrait finir sans-abri du fait de la transition vers une vie indépendante.

Alors voilà ! N'attendez pas de moi que je choisisse, avec considérants à l'appui, entre une réforme et une révolution. Ce choix regarde chacun d'entre vous

Prenons garde toutefois aux satisfaits qui rassurent leur conscience en se disant qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous et que, dans ces conditions, un de plus, un de moins !

1 : le manque à gagner par les cotisations sociales est de 15 milliards D'euros. Le travail « informel » non déclaré ou mal déclaré représente près de 4% du PIB soit 80 milliards €. La fraude aux prestations sociales 1% DU BUDGET soit 4 milliards d'€.